

ALHOA - Procédure de réinscription pour 2016 – membres actuels (adultes et enfants ≥ 14 ans)

(Pour les enfants de moins de 14 ans : voir Didier LEBRUN, responsable de la Classe PE)

1. Visite médicale annuelle (médecin traitant) avec ou non un ECG avec effort si obligatoire (cardiologue) (1):

Avant examen : assurez-vous que vous disposez du certificat médical LIFRAS (2) que vous trouverez dans votre carnet de certification ou à disposition à la Boutique du club via Isabelle ROSIKON (rosikonisabelle@hotmail.com ou 0478/317945).

Lors de l'examen : faites remplir et faites signer le certificat en question par le médecin.

Soyez prévoyant, prenez rendez-vous tôt assez pour une visite en décembre.

(1) L'ECG est obligatoire pour les plongeurs brevetés :

- à partir des 1* qui souhaitent réaliser leurs exercices en eaux libres en 2016,
- pour les 2* et plus, selon une périodicité connue (voir aussi le fichier en annexe).

(2) Seuls les certificats LIFRAS mentionnés ci-dessus seront acceptés. En effet, seuls ces certificats permettent au médecin de prendre connaissance des contre-indications à la plongée.

2. Scanner et transmettre les documents (certificat médical + formulaire d'inscription) remplis et signés à David DE MECHELEER (0486/675936) à l'adresse suivante : david.demecheleer@gmail.com

3. Verser le montant de votre cotisation sur le compte du club BE53 3630 4479 5953 en mentionnant vos nom et prénom + affiliation ALHOA 2016.

| COTISATION 2016(*) | | |
|---|----------|----------|
| Inscription annuelle (à partir du 1/1 jusqu'au 31/12) | Adulte | Enfant |
| Membre en première appartenance | 120,00 € | 120,00 € |
| 2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit | 110,00 € | 110,00 € |
| Membre en deuxième appartenance | 57,00 € | 57,00 € |
| Inscription en fin d'année (à partir du 1/9 jusqu'au 31/12) | | |
| Nouveau membre plongeur sous couvert de l'assurance 'nageurs' | 25,00 € | 25,00 € |
| Inscription à partir de septembre pour une durée de 16 mois | | |
| Membre en première appartenance | 160,00 € | 160,00 € |
| 2ème membre et suivants en première appartenance habitant sous le même toit | 150,00 € | 150,00 € |
| Nageur | | |
| Nageur (parent au 1er degré ou co-habitant d'un membre plongeur ALHOA ou VIKINGS) | -- | -- |
| Nageur autre que défini ci-dessus | 25,00 € | 25,00 € |
| Administrateur(**) | | |
| Administrateur(**) | -- | -- |
| Assistant-Moniteur et Moniteur en exercice | | |
| Assistant-Moniteur et Moniteur en exercice | 57,00 € | -- |

(*) Le paiement de la cotisation se fait par versement sur le compte du club no BE53 3630 4479 5953

(**) Les administrateurs sont exempts du paiement de la cotisation, vu leur engagement, leurs responsabilités et l'investissement que cela représente.

4. Abonnement PLATE TAILLE 2016 : Si vous optez pour l'abonnement PLATE TAILLE 2016 (30 € pour l'année), ajouter ce montant à votre versement et mentionnez ... + abonnement PT 2016

5. **Cachet club dans le carnet** : A solliciter auprès d'un administrateur (3) aussitôt que votre certificat médical est en possession Secrétaire et votre cotisation versée (munissez vous de la preuve de payement).
(3) Président, Secrétaire, Trésorier ou Chef d'Ecole
6. **Carte ARENA et CMAS** : Ces cartes vous seront remises une fois en notre possession. En cas d'urgence (voyage imminent : contactez Didier LEBRUN – 0471/654273)

PRÉCISIONS IMPORTANTES :

1. **Pour être couvert dès le 1^{er} janvier 2016** et pour une bonne gestion de notre liste des membres, l'idéal serait que ces formalités se fassent en décembre 2015. Merci d'y veiller.
2. **Vous cherchez un cardiologue ?**
Je me permets de vous aiguiller vers le Dr Pascal LEFEBVRE (cardiologue), papa de Clémence, membre de notre club. Il consulte :
 - à l'Hôpital Civil Marie Curie à LODELINSART
 - à l'Hôpital Vésale à MONTIGNY LE TILLEUL
 - à son cabinet privé rue du Vert Bois 137 à MONTIGNY LE TILLEUL - Tf : 071/471246
3. **Cotisations** : le club accepte les paiements à l'aide des chèques Sport/Culture de Sodexo, s'ils sont en cours de validité. Toutefois, le montant payé en chèque sera majoré de 3 % (frais). Si le paiement est partiel, le solde pourra être viré sur le compte ALHOA (BE53 3630 4479 5953).
4. **Payements échelonnés** : Pour éviter que les familles de plongeurs n'aient à déboursier en une fois une somme importante, le club et son CA ont mis en place un système de payements échelonnés, sur simple demande.
La procédure exacte sera précisée à qui le souhaite, elle est confidentielle, évidemment.

Ci-joint :

- . le formulaire d'inscription pour 2016
- . les règles liées à l'ECG avec effort